



## **EXTRAIT DE DELIBERATION** **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

**N°21/2025**

L'an deux mille vingt cinq  
Le Jeudi 09 octobre à 18h

**OBJET**

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

**FINANCES**

-----

Demande de subvention pour l'ingénierie du PETR pour l'année 2025 auprès de la Région Grand Est

Mme Elisabeth DEL GENINI est nommée secrétaire de séance.

**SONT PRESENTS**

ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BERTOCCHI Franck (pouvoir de Véronique MARCOT), BROT Alexia, CHAMPAGNE Patricia, CHANAUX Jean-Paul, CHOLEY Bertrand, COLNE Jacques, COTTEREAU Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DEL GENINI Elisabeth, DESVERNES Yves, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, FRANCOIS Gilbert, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, GEORGE Dominique, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, GUELLAFF Kevin, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMESLE Christophe, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PETIT Jean-Paul, PIERILLAS Patrick, PIERRE Gabriel, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, TANNEUR Céline, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick et VILLEMIN Yannick (pouvoir de Paul HETT) .

**DATE DE CONVOCACTION**

01/10/2025

**NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE**

56

**NOMBRE DE PRESENTS**

41

**NOMBRE DE POUVOIRS**

2

**NOMBRE DE VOTANTS**

43

**NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES**

43

**SONT EXCUSES**

ADAM Christian, AIGLE Alain, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEGEL Jean-Pierre, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOURDON Claude, BOXBERGER Jean-Daniel, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, DIDELOT Jean-Claude, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FOURNIER Michel, FRESSE Isabelle, GENTY Catherine, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILOTTE Jean-Pierre, HATIER Maurice, HETT Paul (donne pouvoir à Yannick VILLEMIN), HUMBERT Didier, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Carole, LEMARQUIS Christine, LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARCOT Véronique (donne pouvoir à Franck BERTOCCHI), MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, NEXON Gilles, PAGEL Nicolas, PARVE Emmanuel, PHILIPPE Jean-Pierre, POIRIER Stéphanie, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SOURDOT Jacques, SYLVESTRE Jean-Claude, SYLVESTRE Pierre, THIEBAUT Christine, THIERY Philippe, THIERY François, THOMAS Philippe, TIHAY Jean-Christophe, VAGNE Daniel et VARIN Gilles.

Vu le règlement budgétaire et financier, adopté par délibération n°22SP-2088 du Conseil Régional Grand Est du 17 novembre 2022 ;

Vu la convention-cadre 2025-2027 relative au soutien à l'ingénierie territoriale, adoptée par délibération du Conseil Régional Grand Est en date du 27 juin 2025 ;

Considérant le projet de territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

Considérant le dialogue de gestion engagé entre les services de la Région Grand Est et ceux du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

Vu l'avis du Bureau du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges du 24 septembre 2025 ;

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

La Région Grand Est a réaffirmé son soutien à l'endroit des PETR et des Pays en définissant un nouveau cadre d'intervention pour la période 2025-2027.

L'objectif est de :

- Reconnaître les missions-socle des Pays /PETR communes à tous ;
- Permettre une visibilité à trois ans et sécuriser le financement dans un contexte de contraintes budgétaires généralisées, de façon dégressive entre 2025 et 2026 et stabilisée en 2027 ;
- Resserrer le partenariat sur des attendus régionaux.

Par la mise en œuvre d'une Convention-cadre pluriannuelle, la Région Grand Est décide de conférer aux équipes des territoires structurés statutairement en PAYS/PETR des moyens d'animation décloisonnée et transversale et de mise en réseau des acteurs publics et privés, afin de :

- Coordonner et structurer les ressources d'ingénierie territoriale du territoire en s'accordant avec les EPCI membres ;
- Faire vivre leur projet de territoire en veillant à intégrer les attentes de la Région en matière d'adaptation aux changements climatiques, de transitions écologiques, énergétiques, démographiques, économiques et numériques et de santé ;
- Faire émerger des projets structurants et accompagner des projets complexes, notamment en termes de viabilité socio-économique ;
- Accompagner spécifiquement les territoires ruraux ;
- Développer la coopération inter-EPCI, inter-territoriale, urbain-rural ou inter-Pays, ainsi que des actions de mutualisation pour développer de nouveaux services, activités et emplois ;
- Participer au réseau des PAYS/PETR favorisant l'engagement collectif, l'entraide et le partage d'expériences.

Pour l'année 2025, le cadre d'intervention de la Région Est se présente comme suit :

- Une aide socle de 15 000 € justifiée par l'activité d'un conseil de développement ;
- Une aide thématique de 8 000 € pour une thématique propre à chaque territoire, identifiée par le Pays en concertation avec la Région et à justifier par une fiche de suivi et des questions évaluatives autour de quelques indicateurs de réalisation et d'impacts – dans le cas présent, il s'agit de la politique alimentaire.

Les éléments explicitant le cadre de partenariat et d'intervention sont précisés via les éléments joints à la présente délibération :

- La convention cadre 2025-2027 ;
- La fiche de suivi de mission socle ;
- La fiche thématique.

**DELIBERATION**

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 088-200048726-20251009-DELIB2025\_21-DE



**Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,**

**ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,**

**VALIDENT la convention cadre 2025-2027,**

**DECIDENT d'inscrire les crédits correspondant au budget 2025,**

**AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la bonne exécution de la présente délibération.**

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,**

**Yannick VILLEMIN**

